

COMMUNIQUE COMMUN ADAR et MPR

Amis cynophiles,

Comme nous vous l'avions laissé entendre, le Tribunal de Grande Instance de Bobigny a rendu sa décision le 21 mars 2019 quant à l'action engagée en commun par l'ADAR et le MPR contre la décision de la SCC de supprimer les sélectifs et la finale Ring 2019.

Le TGI :

- 1- ***« Prononce l'annulation de la décision du comité de la SCC d'annuler les sélectifs et le Championnat national Ring 2019 »***
- 2- ***« Ordonne l'exécution provisoire de la présente décision ».***

Le commentaire de cette décision fait apparaître qu'il n'appartient pas à la SCC de décider de l'annulation d'une manifestation.

Sur un plan pratique, il appartient maintenant aux instances dirigeantes d'appliquer et de mettre en œuvre la décision de justice.

C'est grâce à vous les cynophiles, à vos nombreux soutiens et à vos dons que cette action judiciaire a eu une issue positive, sans oublier nos deux avocats, Maître Mélanie ELETTO et Maître Laurent BURGUY.

Encore merci pour vos soutiens. Nous comptons sur vos dons pour faire reconnaître vos droits.

Restons tous respectueux du Droit.

Vive le Ring, tous unis pour que vive notre passion.

Ne restez pas seul, si vous ne l'avez pas encore fait,
rejoignez l'ADAR <http://www.adaring.fr/adhesion2019.php>
ou rejoignez le MpR <https://www.lemouvementpourlering.com/>

C'est unies que vos deux associations ont pu obtenir les résultats ci-dessus.

En les rejoignant et en les soutenant financièrement, vous les rendrez plus fortes pour encore mieux défendre notre belle discipline et pour qu'elles veillent à ce que notre Ring soit parfaitement géré par ceux qui en ont actuellement la charge.

Ne restez pas spectateur, mais devenez acteur de l'avenir et du développement du Ring.

L'union fait la force et la désunion la ruine.